



ORGANISATION AFRICAINE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

SEMINAIRE SUR « LES IG & L'AFRIQUE »

Le Développement des IG sur le continent Africain, les initiatives de l'OAPI

Michel GONOMY,
Programme des IG-OAPI

Niamey, 13, 14 décembre 2017

L'OAPI, en deux (2) mots

- ▶ Organisation intergouvernemental (17 États membres), chargée :
- ▶ D'administrer les lois communes et uniformes de ses États membres dans le domaine de la propriété intellectuelle
- ▶ De promouvoir la contribution de la propriété intellectuelle au développement des États membres



▶ Office de propriété industrielle, chargée :

- ▶ De mettre en œuvre et d'appliquer les procédures administratives communes pour la protection de la propriété industrielle
- ▶ De coordonner et de centraliser la documentation et l'information technique, ainsi que la diffusion des informations en matière de propriété littéraire ou artistique



Dans le domaine spécifique des Indications géographiques (IG)

- ▶ « *L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, est chargée de :
[...]
i) promouvoir la protection des indications géographiques* »

Article 2, alinéa 1-i, Accord de Bangui, Acte de Bamako

POURQUOI L'OAPI SOUTIEN T-ELLE LE DEVELOPPEMENT DES IG EN AFRIQUE ?

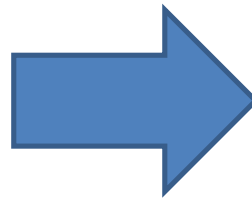


2. Promouvoir les IG en Afrique, c'est une façon de mieux :

- ▶ Valoriser la diversité croissante des produits naturels, agricoles et artisanaux commercialisés et les savoirs faire locaux



1960-1990



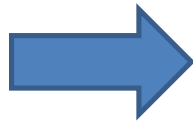
1990-2020

► Profiter de l'expansion des marchés urbains à l'échelle nationale et sous régionale



- Export vers les pays du Nord

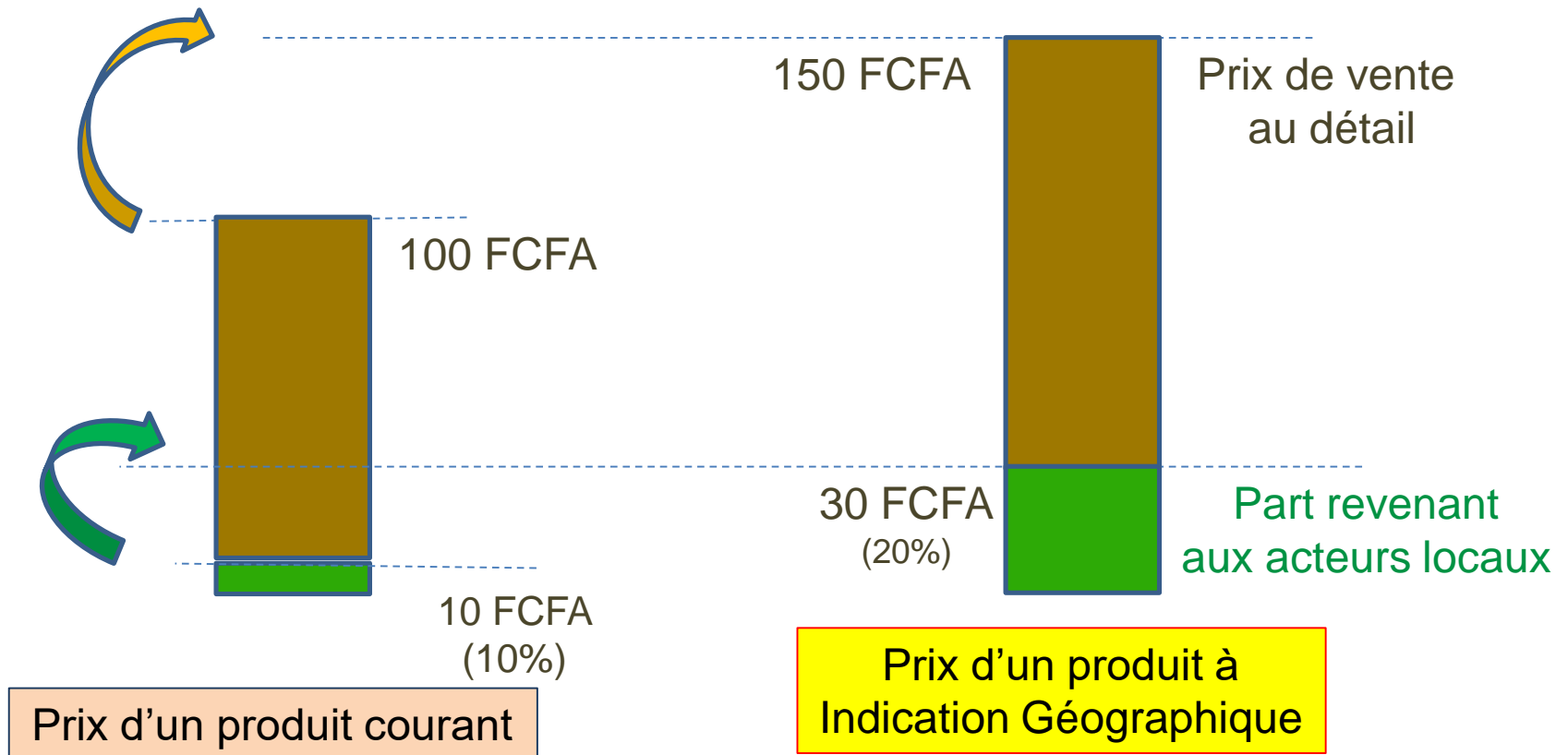
1960-1990



- Export vers les pays du Nord
- Ventes vers les villes du pays
- Ventes vers les villes des pays voisins

1990-2020

- **Accroître la valeur du produit et la part revenant aux acteurs locaux (producteurs, centres locaux de transformation et de conditionnement)**



3. *L'expérience montre que les IG permettent de relever les défis liés à la valorisation des produits locaux en Afrique*

- ▶ Offre insuffisante et déficit de qualité
- ▶ Manque d'organisation et de dialogue entre les acteurs
- ▶ Faible accès aux services financiers et autres
- ▶ Insuffisance de soutien des pouvoirs publics



QUELLES SONT LES ACTIONS DE L'OAPI EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES IG ?

L'exemple du PAMPIG



Le PAMPIG (Projet d'appui à la mise en place des IG dans les Etats membres de l'OAPI), c'est un :

Programme (de l'OAPI) de promotion des IG, ayant pour double objet de :

- ❖ Montrer qu'il est possible de valoriser les produits traditionnels africains par les IG
- ❖ Aider les Etats membres de l'OAPI à se doter de stratégies nationales sur les IG

1. L'enjeu

1. Mise en place de Comité nationaux des Indications géographiques, fonctionnels
2. Repérage des produits de qualité spécifique dans chaque Etat membre (*à terme, un répertoire régional disponible*)
3. Organisation des Acteurs
4. Conquête des marchés de Niche par les Etats membres, grâce aux produits de leurs terroirs (OMC)

2. Le PAMPIG, en chiffres



(entre 200% et +400%
d'augmentation du prix par
rapport au pris d'avant l'IGP)

- Augmentation des prix des produits labellisés IGP/Revenus producteurs

- Reconnaissance/Amélioration de la présentation de la qualité d'origine (trois premières IGP)

- Meilleure organisation de la production/Interactions acteurs (Ex: poivre de Penja, Café Ziama)

- Promotion régionale/internationale (SIA, Foire IG- Yaoundé)



2. Un signe régional et unifié de reconnaissance des produits IGP





Depuis plus de 50 ans

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
Apporte son soutien et son expertise aux acteurs économiques

Dans ses 17 Etats membres

www.oapi.int

